

ville de pully

Municipalité

**Préavis N° 16 - 2017**  
au Conseil communal

**Construction d'une station de lavage  
au chemin de la Plage 1 à Pully**

**Crédit demandé CHF 252'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- **Direction des domaines, gérances et sports,  
Mme L. Masméjan, Conseillère municipale**

**Pully, le 17 mai 2017**

---

## Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Préambule	3
3. Besoins de la Ville de Pully	3
4. Description des travaux envisagés	4
5. Aspects financiers	5
6. Développement durable	6
6.1. Dimension économique	6
6.2. Dimension environnementale	6
7. Communication	6
8. Programme de législature	6
9. Conclusions	7

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

---

Par ce préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de

**CHF 252'000.00**

destiné à la création d'une station de lavage sur la parcelle n° 654, propriété de la Ville de Pully, située au chemin de la Plage 1, à Pully.

## 2. Préambule

---

Jusqu'en 2015, la Ville de Pully bénéficiait d'une station de lavage dans un local attenant aux locaux des pompiers.

En 2015, l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud a doté le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux (ci-après SDIS OL) de nouveaux véhicules d'intervention, répondant aux standards de sécurité cantonaux. Afin de pouvoir stationner lesdits engins, la Ville de Pully a dû déplacer la zone de lavage à l'extérieur du local attenant à la caserne. Elle dispose donc depuis lors d'une station de lavage, à l'air libre, avec uniquement un jet à haute pression. Cette installation, provisoire, ne respecte plus les normes actuellement en vigueur.

## 3. Besoins de la Ville de Pully

---

La Ville de Pully est propriétaire d'un important parc automobile de plus de 60 véhicules. Le nettoyage de ces véhicules est effectué au moins une fois par semaine.

La Ville de Pully a toujours privilégié une station de lavage unique, commune à l'ensemble des directions, afin de ne pas devoir entretenir de multiples installations dans les différents bâtiments de l'administration.

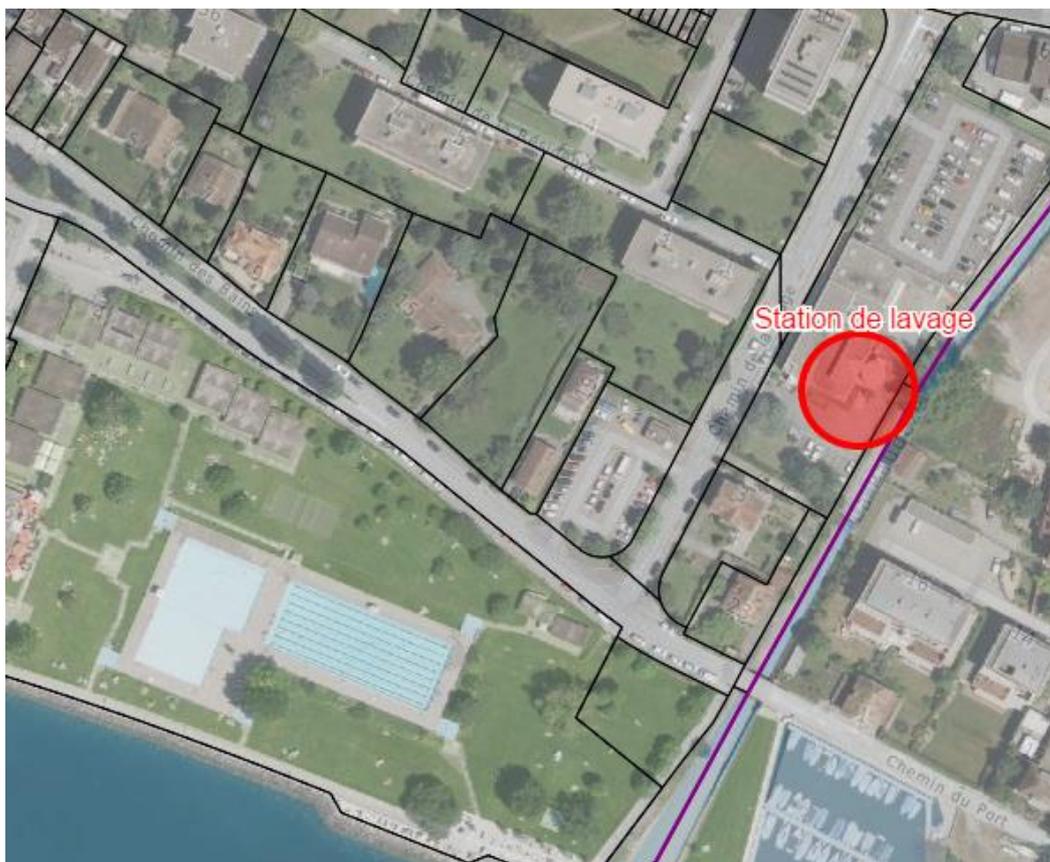
Au vu du nombre de véhicules et de la fréquence d'usage de la station, son utilité est démontrée tant sur le plan pratique qu'économique. Le lavage des véhicules auprès d'une station de lavage privée serait quasiment deux fois plus onéreux que l'amortissement et l'entretien d'une station de lavage propriété de la Ville de Pully.

## 4. Description des travaux envisagés

Les travaux envisagés ont pour but la construction d'une station de lavage commune à l'ensemble de l'administration communale et des services rattachés, tels que le SDIS OL, l'Organisation régionale de Protection civile Lausanne-Est et la Police Est Lausannois.

La Municipalité a étudié la possibilité d'implanter une station de lavage sur plusieurs sites. Toutefois, un seul emplacement semble convenir pour construire une telle installation, soit la parcelle n° 654, propriété de la Ville de Pully qui accueille déjà la station d'épuration de Pully.

L'emplacement de la station de lavage a été soigneusement étudié de sorte à ne pas perturber l'exploitation de la STEP. Si l'occupation du terrain venait à évoluer, en cas de transformation ou d'abandon de la STEP par exemple, la majeure partie des installations de la station de lavage pourra être réutilisée ailleurs sur la parcelle, ou sur un autre site.



La Municipalité a mandaté un bureau d'architecte pour réaliser une étude afin d'estimer les coûts de réalisation d'une station de lavage répondant à l'ensemble des exigences actuelles.

## 5. Aspects financiers

Basé sur des études techniques et des devis estimatifs établis par des mandataires et des entreprises, le coût des travaux s'élève globalement à CHF 252'000.00 TTC.

L'estimation détaillée des travaux selon le Code des frais de construction (ci-après CFC) est la suivante, TVA au taux de 8% comprise :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>236'200.00</b>
211	Travaux d'entreprise de maçonnerie	57'000.00	
213	Construction en acier	32'300.00	
215	Construction légère préfabriquée	23'900.00	
223	Protection contre la foudre	1'600.00	
232	Installations à courant fort	14'500.00	
251	Appareils sanitaires courants	10'000.00	
251.0	Fournitures	37'000.00	
281	Revêtements de sol	5'000.00	
285	Traitement des surfaces intérieures	1'000.00	
287	Nettoyage du bâtiment	500.00	
289	Divers	20'400.00	
291	Architecte	29'000.00	
292	Ingénieur civil	2'000.00	
296.0	Géomètre	2'000.00	
<b>4</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>		<b>7'500.00</b>
401	Déplacements de terre	7'500.00	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires</b>		<b>8'300.00</b>
511	Autorisations, gabarits, taxes	4'500.00	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2'000.00	
531	Assurances des travaux en cours	1'800.00	
	<b>Récapitulatif</b>		
	CFC 2 - Bâtiment		236'200.00
	CFC 4 - Aménagements extérieurs		7'500.00
	CFC 5 - Frais secondaires		8'300.00
	<b>COÛT TOTAL DES TRAVAUX TTC</b>		<b>252'000.00</b>

Ces indications sont fournies à titre purement indicatif et pourront évoluer au cours de la réalisation du projet en raison de contraintes techniques aujourd'hui non décelées.

## **6. Développement durable**

---

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures. (Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement).

### **6.1. Dimension économique**

La construction d'une station de lavage permet à la Ville d'économiser de l'argent et du temps. Elle a également pour avantage de ne pas saturer les stations de lavage destinées au public.

### **6.2. Dimension environnementale**

La station de lavage se trouve à proximité des locaux de l'administration. Les employés communaux pourront facilement s'y rendre pour nettoyer les véhicules sans avoir à effectuer des kilomètres inutiles.

## **7. Communication**

---

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## **8. Programme de législature**

---

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

## 9. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 16 - 2017 du 17 mai 2017,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

**décide**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 252'000.00 destiné à lui permettre de construire une station de lavage sur la parcelle n° 654, propriété de la Ville de Pully ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales, sur 15 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner